

WISEZ DROIT



Besoin d'un avocat POUR Y VOIR CLAIR?



Besoin d'un avocat ?

Dans le but de favoriser une meilleure administration de la justice et d'en faciliter l'accès, le Barreau de Montréal, l'Association du Jeune Barreau de Montréal, Pro Bono Québec en collaboration avec l'Association des avocats de la défense de Montréal, la Direction des services judiciaires de la Métropole et la cour municipale de Montréal ont mis sur pied les services suivants à l'intention de la population montréalaise.

Service de référence

Ce service, qui couvre tous les domaines du droit, a pour but de fournir le nom d'un avocat disposé à offrir une consultation initiale d'une demi-heure contre paiement d'honoraires fixes de 30\$ (plus taxes si applicables). Advenant que des services juridiques additionnels soient requis, il appartient au client de s'entendre avec l'avocat, tant sur l'étendue du mandat que sur les honoraires à lui verser.

Tél. : 514 866-2490

reference@barreaudemontreal.qc.ca

www.barreaudemontreal.qc.ca

* Le service se réserve le droit de refuser une demande faite par une personne qui a déjà consulté un avocat sur la question qui l'amène.

Pro Bono Québec

Cet organisme à but non lucratif permet d'apporter une solution aux dossiers à caractère exceptionnel, d'intérêt public ou ceux pour lesquels un tort irréparable pourrait être causé à un citoyen ou à un groupe de citoyens incapables économiquement de faire valoir leurs droits.

Les demandes acceptées par le comité d'approbation sont référées à un avocat ayant contribué à la banque d'heures de services juridiques gratuits.

Tél. : 514 954-3434 / 1 800 361-8495 #3434

info@probonoquebec.ca

www.probonoquebec.ca

Service de préparation à une audition

Ce service offre gratuitement vise à aider une personne à préparer sa cause et à se familiariser avec le déroulement d'une audition à la Cour des petites créances, à la Régie du logement ou à la Commission des relations du travail.

Disponible uniquement sur rendez-vous et pour les parties ayant reçu un avis d'audition, les consultations ont lieu de 12 h à 14 h sur semaine au Palais de Justice de Montréal.

Tél. : 514 954-3487

servicesprobono@ajbm.qc.ca

www.ajbm.qc.ca

Le Service d'information juridique *pro bono* à la cour municipale de la Ville de Montréal (SIJ)

Offert à titre de projet-pilote uniquement aux personnes qui y sont référées par la Cour, le SIJ vise à apporter une aide ponctuelle aux accusés qui ne sont pas représentés par avocat devant la cour municipale de la Ville de Montréal dans les affaires criminelles ainsi que les affaires pénales ayant un impact important (ex : délit de fuite au Code de la sécurité routière et les grands excès de vitesse).

La séance d'information avec l'avocat de garde, d'une durée maximale de 30 minutes, se limite à de l'information juridique de base lors de toute étape d'un dossier devant la cour suivant la comparution initiale.

Une personne ne peut avoir recours aux services du SIJ qu'une seule fois dans le cadre d'un même dossier de cour. Il faudra recourir à d'autres ressources, dont celles décrites dans ce feuillet, advenant que les services d'un avocat soient plus amplement requis.

Disponible sur référence de la Cour seulement

Service d'avocats de garde (SAGE)

Offert uniquement aux personnes qui y sont référées par la Cour et qui ne sont pas représentées par un avocat, le SAGE propose une aide ponctuelle.

La séance d'information avec l'avocat de garde, d'une durée maximale de 30 minutes, se limite à de l'information juridique de base; l'avocat de garde ne peut s'adresser à la partie adverse ou à la Cour à la place du justiciable dans le cadre de cette séance. Le recours au SAGE étant limité à une seule séance pour un même dossier, il faudra recourir à d'autres ressources, dont celles décrites dans ce feuillet, advenant que les services d'un avocat soient plus amplement requis.

Disponible sur référence de la Cour seulement

Mandat à portée limitée

Offert à ceux dont les moyens financiers sont limités, qui ne sont pas admissibles à l'Aide juridique et qui souhaitent se représenter seul, le mandat à portée limitée permet de bénéficier des conseils d'un avocat dans les limites de leur budget et pour une partie du dossier seulement (réviser les documents déjà rédigés, préparer une requête, aider à remplir les formulaires accessoires, aider à préparer une cause ou représenter le client durant le procès).

Pour trouver un avocat disposé à offrir ce genre de services, il suffit de communiquer avec le Service de référence du Barreau de Montréal.

Pour le Service de référence :

Tél. : 514 866-2490

reference@barreaudemontreal.qc.ca

www.barreaudemontreal.qc.ca

WISEZ DROIT



THE BAR OF MONTREAL



Need a lawyer TO SEE THE LIGHT?



ASSOCIATION DU JEUNE BARREAU DE MONTRÉAL
YOUNG BAR ASSOCIATION OF MONTREAL

ProBono
QUÉBEC
LAWYERS FOR THE PUBLIC GOOD

AADM

Ministère
de la Justice
Québec
Direction des services
judiciaires de la Métropole



Need a lawyer?

With the goal of promoting the better administration of justice and easier access to it, the Bar of Montreal, the Young Bar Association of Montreal, and Pro Bono Québec in collaboration with the Association des avocats de la défense de Montréal, the Direction des services judiciaires de la Métropole and the municipal court of Montreal has organized the following services for Montreal residents.

Referral service

This service, which covers all fields of law, is designed to provide the name of a lawyer willing to offer an initial half-hour consultation for a fixed fee of \$30 (plus taxes where applicable). If additional legal services are needed, the client will have to agree with the lawyer on their scope and the fees to be paid for them.

Tel. : 514 866-2490
reference@barreaudemontreal.qc.ca
www.barreaudemontreal.qc.ca

* The service reserves the right to refuse a request made by someone who has already consulted a lawyer on the same issue.

Pro Bono Québec

This non-profit organization helps bring solutions to exceptional cases, matters of public interest or those in which irreparable harm could be done to a person or group of persons economically unable to assert their rights.

Requests accepted by the selection committee are referred to a lawyer who has contributed to the bank of free legal service hours.

Tel. : 514 954-3434 / 1 800 361-8495 #3434
info@probonoquebec.ca
www.probonoquebec.ca

Service in Preparation for a Hearing

This free service is intended to help people become acquainted with the procedures for a hearing held before the Small Claims Court, the Rental Board or the Labour Relations Commission and to prepare their case.

Available only by appointment and for parties who have already received a notice of hearing, the consultations take place weekdays from noon to 2 p.m. at the Montreal Courthouse.

Tel. : 514 954-3487
servicesprobono@ajbm.qc.ca
www.ajbm.qc.ca

Pro Bono Legal Information Service in Municipal Court of Montreal (LIS)

Offered as a pilot project only to persons who have been referred by the Court, the LIS offers assistance to accused not represented by an attorney before the municipal court of Montreal in criminal matters, and penal matters having significant legal consequences (i. e. failure to stop at the scene of an accident, excessive speeding offenses, pursuant the *Quebec Highway Safety Act*).

A briefing lasts a maximum of 30 minutes, limited to legal information provided by the attorney who is on duty at any step of the file before the Court after the initial appearance.

A person is entitled to not more than one information session involving the same Court case. If the services of a lawyer are further required, other arrangements will have to be secured by the individual, as those fully described in this brochure.

Available on Court referral only

Legal Duty Counsel Service (LDCS)

LDCS only offers assistance to persons not represented by a lawyer who have been referred by the Court.

A briefing lasting a maximum of 30 minutes, limited to providing basic legal information, is given by the lawyer who is on duty. As part of this briefing, the lawyer cannot address the opposing party or the Court in the place of the person seeking help. Because use of LDCS is limited to a single briefing per case, if the services of a lawyer are further required, other resources will have to be sought, including those described in this brochure.

Available on Court referral only

Limited scope services

Offered to those with limited financial means but not eligible for Legal Aid who wish to represent themselves, limited scope services offer access to a lawyer within the limits of their budget for one aspect of their case (review of documents already drafted, preparation of a motion, assistance in completing the appropriate forms, help in preparing a case or representation during the trial).

To find a lawyer willing to offer services of this kind, simply contact the Referral service of the Bar of Montreal.

For the Referral service :

Tel. : 514 866-2490
reference@barreaudemontreal.qc.ca
www.barreaudemontreal.qc.ca